

Mamoudzou, le 21 Mars 2016



A

Mr le directeur

Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte

APPEL A LA GREVE

Suite à l'appel à la grève générale lancé à Mayotte par l'intersyndicale à compter du 30 Mars 2016,

La CGT-Ma CSSM appelle l'ensemble du personnel de la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte à suivre le mouvement pour revendiquer

➤ SECTEUR PUBLIC

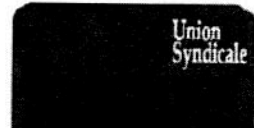
- Reclassement avec reconstitution de carrière reprenant en compte la totalité de l'ancienneté générale de service des agents concernés par les intégrations
- Révision du taux d'indexation des salaires (au moins égale à 53%) ;
- Rétablir l'attractivité de la Fonction publique de Mayotte.

➤ SECTEUR PRIVE

- Application immédiate et intégrale à Mayotte du code du travail de droit commun,
- Application immédiate et intégrale à Mayotte des conventions collectives nationales des branches,
- Alignement immédiat des pensions minimum au même niveau que la métropole avec la solidarité nationale pour les retraites avec bonification des années de cotisations (retraites de base et complémentaires),

Pour la CGT-Ma

El-anis SAIDI YAHAYA



Mamoudzou le 03/03/2016

M. Le Préfet de Mayotte
Mme la directrice de la DIECCTE
Ms les chefs de services
Ms les employeurs

Malgré les rencontres avec le Préfet sur l'attractivité du territoire, les différentes missions d'inspection générale sur le code du travail, les retraites et l'ancienneté générale et une période qui favorisait des négociations, aucune mesure concrète en rapport avec nos revendications n'a été enregistrée à ce jour et aucune promesse d'avancée rassurante n'est sortie de ces rencontres.

L'intersyndicale des Unions départementales et des fédérations regroupant les syndicats du secteur public et du secteur privé appelle l'ensemble des salariés à la **grève et à la manifestation reconductibles à partir du 30 mars 2016** pour défendre.

➤ **SECTEUR PUBLIC**

- Reclassement avec reconstitution de carrière reprenant en compte la totalité de l'ancienneté générale de service des agents concernés par les intégrations
- Révision du taux d'indexation des salaires (au moins égale à 53%) ;
- Rétablir l'attractivité de la Fonction publique de Mayotte.

➤ **SECTEUR PRIVE**

- Application immédiate et intégrale à Mayotte du code du travail de droit commun,
- Application immédiate et intégrale à Mayotte des conventions collectives nationales des branches,
- Alignement immédiat des pensions minimum au même niveau que la métropole avec la solidarité nationale pour les retraites avec bonification des années de cotisations (retraites de base et complémentaires),

➤ **PRESTATIONS SOCIALES**

- Alignement au niveau de la métropole de toutes les prestations sociales (les allocations familiales, du RSA, PAJE, etc...)

Le rassemblement est prévu le 30 mars 2016 dès 08h00 à la place de la république.

<p>Pour UD-FO EL Anziz HAMIDOU</p>  <p>Secrétaire Général</p>	<p>Pour la FAEN Momed MAOULIDA</p>  <p>Secrétaire départemental</p>	<p>Pour la FSU Anssiffoudine PORT SAID, Thierry WUILLEZ, Frédéric MULLER</p>  <p>CO-Secrétaires Généraux</p>
<p>Pour la CGT-Ma Salim NAHQUDA</p>  <p>Secrétaire Général</p>	<p>Pour l'UIR-CFDT Ousseni BALAHACHI</p>  <p>Secrétaire Général</p>	<p>Pour SOLIDAIRE P/O Pierre LEGER, MOHAMED sand Djoufar</p>  <p>Secrétaire académique</p>

Les Mahorais n'attendent pas 50 ans d'obligations sans alignement des droits.

Ils réclament, eux aussi, l'EGALITE REELLE

L'Etat doit mettre les moyens pour que les Mahorais vivent dignement dans leur département !

L'Etat reconnait son impuissance dans le combat contre les dégradations des conditions de vie à Mayotte (insécurité, cherté de la vie, ...), et ne se donne plus les moyens pour un service public de qualité dans le département (système éducatif, santé, ...). Pourtant, les obligations fiscales et pénales les frappent sans aucun aménagement au nom du droit commun !!!

L'intersyndicale et les salariés revendiquent L'EGALITE DES DROITS

Favoriser l'attractivité
du territoire

Reclassement avec
reconstitution de
carrière reprenant en
compte la totalité de
l'ancienneté générale
de service des agents
concernés par les
intégrations dans la
fonction publique.
Révision du taux
d'indexation des
salaires (au moins
égale à 53%) ;

Application immédiate de la totalité du code du travail et des conventions collectives à Mayotte ;

Application immédiate et intégrale à Mayotte des Conventions Collectives Nationales de Branche;

Du travail pour toutes/tous;

Droit à la solidarité nationale pour les retraites de base et complémentaires,

Revalorisation immédiate des pensions minimums au même niveau que la métropole avec la solidarité nationale pour les retraites de base et complémentaires

*Alignement au niveau de la métropole de toutes les prestations familiales et sociales
(Allocations familiales, RSA ...)*

Grève Générale - Public/Privé à partir du 30 mars ...

Rendez-vous à partir de 8h00, place de la République

